

RÈGLEMENT

Rando VTT du terroir

Dimanche 24 mai 2026

Chaque participant aux différentes Randonnées VTT du Terroir à JOUQUES se doit de respecter scrupuleusement les principes et règlements suivants, sous peine d'être exclu de l'événement.

1-FORMAT

La randonnée **VTT du Terroir**, organisé le dimanche 24 mai 2026, au départ du centre de Jouques (13490) et à l'arrivée au même endroit, est une randonnée à allure libre, sans classement.

Cette randonnée a une vocation conviviale et vise à réunir des vététistes pratiquants leur passion.

Quatre distances sont proposées et qui combinent petites routes, chemins et sentiers entre plateau de Bèdes, la Vautubière et la vallée le long du réal entre Jouques et Rians

- **RANDO VTT Vert 15km.** Facile Famille, D+130m, 2h30 environ. *Départ libre de 10h à 10h30.*
- **RANDO VTT Bleu 21km.** Facile Famille, D+190m, 3h environ. *Départ libre de 9h30 à 10h.*
- **RANDO VTT Rouge 33km.** Moyen, D+600m, 3h30 environ. *Départ libre de 9h à 9h30.*
- **RANDO VTT Noir 46km.** Difficile, D+1000m, 4h environ. *Départ libre de 8h30 à 9h.*

Chaque tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial.

L'organisation se réserve le droit de renvoyer les participants trop retardataires sur un itinéraire écourté. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure ou de modifier les parcours si besoin, sans qu'aucun dédommagement ne soit dû.

Voir dernières infos sur Facebook <https://www.facebook.com/jouquesSport/>

2-CONDITION D'INSCRIPTION

Être âgé de 18 ans à la date de l'évènement (Pour les mineurs fournir une autorisation de son responsable légal et en étant accompagné d'un adulte).

Stipuler n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du VTT ou présenter une licence FFC ou d'une autre fédération affinitaire de Cyclisme.

Pour les parcours bleu et rouge, seuls les vélos de type VTT sont admis, qu'ils soient électriques ou non.

3- SÉCURITÉ

L'ensemble des parcours est ouvert à la circulation : il est donc impératif de respecter scrupuleusement le code de la route. Il est également fortement conseillé de ne jamais surestimer ses capacités, de maîtriser sa vitesse, sa trajectoire et son équilibre en toutes circonstances. **ATTENTION, LE CASQUE EST OBLIGATOIRE** et doit toujours être correctement porté et attaché.

Le randonneur vététiste devra être autonome en transportant le matériel dont il aura besoin en fonction de son choix de trace (alimentation, hydratation, réparation si besoin, matériel de sécurité, etc.).

4- MATERIEL OBLIGATOIRE

- VTT, électrique ou non, en parfait état de fonctionnement (VTC ou gravels ok sur parcours familiaux)
- Casque à coque rigide obligatoire
- Vêtements adaptés à la pratique, protections conseillées
- Au moins 1 chambre à air de rechange et un kit de réparation pour crevaison
- Une pompe
- Un multi outils ainsi qu'un dérive chaîne
- Bidon(s) ou sac à eau
- Couverture de survie ou tenue chaude
- Réserve alimentaire
- Une pièce d'identité
- Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français
(indiquer son numéro dès l'inscription ou au retrait des bracelets si modification, mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée.)

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

5- VTT et VTTae

Les VTTae ou vélos à assistance électrique, en bon état et aux normes françaises, sont autorisés à participer à la rando VTT, mais uniquement ceux ayant une coupure de l'assistance à 25 km/h. Chaque participant accepte de voir sa machine être contrôlée par l'organisation.

Libre à chacun de faire son choix mais l'idée est de partager au mieux l'espace de pratique et bonifier la cohabitation (parfois délicate lors de forte affluence...)

ATTENTION, en toutes circonstances et pour le plaisir de chacun, les vélos musculaires restent prioritaires sur les VTT AE, et ce sur l'ensemble des parcours.

6 - GPS

Les parcours empruntent des chemins ouverts au public, mais ils traversent également des propriétés privées, avec l'accord des propriétaires. Ainsi, chaque participant s'engage à ne pas revenir rouler sur les différents chemins privés après la randonnée, ni à communiquer une éventuelle trace GPS du tracé
-VOIR CODE DE BONNE CONDUITE TRACE GPX.

7-SECOURS

Sur le parcours, lorsque l'urgence l'impose, il convient de composer directement **le 112** à partir de votre mobile, ou à défaut de vous rapprocher d'une personne du staff ou autre et qui dispose d'un mobile opérationnel.

Tout participant(e) faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer aux urgences toute personne qu'elle juge inapte à terminer ou à récupérer de sa randonnée.

En cas de blessures, abandon ou autres problèmes, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via le numéro de téléphone qui vous sera communiqué.

8 – INSCRIPTION & TARIFS

Supplément de 5€ si inscription sur place.

Inscription préalable et paiement en ligne sécurisé OBLIGATOIRES

Suivant le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/jouques-generation-raid/evenements/randonnee-vtt-du-terroir-2026>

Date limite d'inscriptions en ligne : vendredi 22 mai à 23h59 (cad. 1 jour avant l'évènement).

Tarif : gratuit pour les enfants puis entre 12 et 25 euros selon l'âge. Paiement en ligne exclusivement et dans la limite totale de 300 inscrits.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant à la découverte des faits.

L'inscription comprend :

- Le passage sur les parcours balisés
- Un petit déjeuner ;
- Un point de ravitaillement liquide et solide pour les grands parcours
- Un ravitaillement solide à l'arrivée ;
- La dégustation des vins et des produits du terroir à l'arrivée ;
- La visite de caves ;
- Les frais d'inscription compris sur la plateforme d'inscription.

9 - ACCUEIL ET CONTROLE

Le matin du départ, entre 8h et 10h30 selon le parcours choisi, il conviendra de présenter aux bénévoles en charge de l'accueil son QRcode certifiant son inscription préalable en ligne (QRcode reçu dans l'email de confirmation de votre inscription).

En retour, il vous sera donné un élément distinctif (de type bracelet) aux couleurs des parcours choisis et qui vous permettra d'être identifié par les organisateurs et les bénévoles sur les parcours et aux ravitaillements.

L'accès à la dégustation des vins et aux produits du terroir en fin de randonnée sera soumis à la remise de cet élément distinctif.

10- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Cette année les parcours ont été élaborés avec l'aide et l'accord du **Grand Site Saint Victoire** mais avec des recommandations pour le respect de la faune et de la flore.

En conséquence, nous vous demandons d'être le plus respectueux et discrets possible, surtout dans les singles de la Vautubière, en effet un couple de Circaètes niche dans le secteur !

Et de ne pas sortir des traces afin d'éviter tout dommages sur les plantes.

Chaque participant doit respecter le bon tracé, rester sur les sentiers afin d'éviter l'érosion excessive des sols, l'écrasement de la flore et le dérangement de la faune sauvage.

Il convient également de ne rien jeter en chemin, de ramener ses déchets à l'arrivée et de les déposer dans les bacs sélectifs prévus à cet effet. Des poubelles sont à votre disposition aux ravitaillements, puis à l'aire de départ et d'arrivée sur Jouques. Tout participant(e) pris sur le fait d'abandon de déchets pourra se voir

exclu(e) de l'événement. Les randos VTT traversent des sites naturels sensibles soumis à autorisation de passage délivrée par les autorités. Ne jamais oublier que la pérennité de l'événement dépend du comportement raisonné et responsable de chaque participant(e).

11–RESPECT STRICT DES CONSIGNES PARKING ET CIRCULATION

Merci de respecter scrupuleusement les aires de stationnements indiqués et de respecter les sens de circulation (sens unique temporaire ou permanent). Attention, vitesse limitée à 30km/h dans le village et réduite à proximité même de l'événement. Pensez également à ne pas entraver les secours éventuels, le déplacement des riverains ni le travail des agriculteurs, exploitants forestiers et autres.

12-DROIT A L'IMAGE

En participant à la Rando VTT du terroir, chaque participant(e) autorise l'organisateur et ses ayants droits à utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'événement de JOUQUES GENERATION RAID, en vue d'une exploitation sur des supports de communication et promotion imprimés ou numériques. Et ce dans le monde entier et par tous les moyens connus à ce jour, pour une durée de 10 ans.

13-RESPONSABILITÉ

Chaque participant(e) est considéré(e) en excursion personnelle, reconnaît ne pas présenter de contre-indications médicales à la pratique du cyclisme, et se doit d'être couvert(e) par une assurance « individuelle accident » ou de vérifier que sa police d'assurance comprend cette garantie.

Chaque participant(e) se doit également d'être pleinement conscient(e) de la longueur et de la difficulté du parcours et doit donc être parfaitement entraîné(e) pour cela. Si besoin, les participants retardataires ou n'ayant pas le niveau technique requis, seront considérés hors événement et seront redirigés au mieux sur un tracé retour (trajet effectué sous leur entière responsabilité).

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur. Cependant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux participants et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.